

Le solaire photovoltaïque



Les panneaux solaires photovoltaïques sont des dispositifs énergétiques composés de cellules de silicium, aussi appelées cellules photovoltaïques. Le courant continu produit par les panneaux solaires est transformé en courant alternatif, et cette électricité peut être autoconsommée et/ou injectée sur le réseau.

Il existe deux autres types de panneaux solaires :

- les panneaux solaires thermiques qui utilisent la chaleur du rayonnement solaire afin de produire de l'eau chaude sanitaire ;
- les panneaux solaires aérovoltaiques qui combinent le solaire photovoltaïque pour la production d'électricité avec le solaire thermique pour la production de chaleur.

La production en France est estimée entre 800 et 1 000 kWh par kWc quand l'ensoleillement est le plus défavorable et entre 1 200 et 1400 kWh par kWc quand l'ensoleillement est le plus favorable.

1354 installations solaires photovoltaïques sont recensées en 2019 dans notre département, dont 13 d'une puissance supérieure à 200 kW. Des réalisations telles que la centrale villageoise de Signy-l'Abbaye ou l'utilisation des toitures de bâtiments communaux, agricoles, industriels enrichissent l'objectif d'obtenir le label « département solaire » issu de la démarche nationale « place au soleil ». Des projets ambitieux, actuellement à l'étude, permettront de changer la perception du solaire dans les Ardennes et valoriser des terrains dégradés ou déjà artificialisés.

LE MOT DU PREFET

Chers membres du pôle énergies renouvelables,

Les Ardennes sont pionnières dans le domaine des énergies renouvelables depuis dix ans avec un schéma de développement de ces énergies qui sert de feuille de route pour l'ensemble des acteurs du département. Il a impulsé une dynamique et favorisé un travail en coordination entre les différents partenaires. Ce schéma fixe des objectifs ambitieux, notamment 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en 2020, soit 10 % de plus que l'objectif fixé au niveau national. En 2019, les énergies produites dans le département représentent déjà 31,7 % de la consommation d'énergie.

Au-delà des seules énergies renouvelables, il convient de se mobiliser dans tous les domaines de la transition énergétique. La dynamique innovante s'est d'ailleurs accélérée avec le Pacte Ardennes. L'État, les collectivités territoriales et tous les acteurs locaux travaillent ensemble à la mise en œuvre des actions inscrites dans ce Pacte stratégique. Ce document prévoit entre autres le développement des installations de méthanisation et de solaire photovoltaïque ainsi que la révision de l'étude paysagère éolienne qui permettra de cibler les secteurs propices à l'implantation de nouvelles machines tout en tenant compte des contraintes paysagères et de l'acceptabilité locale.

Le dialogue et la concertation sont cruciaux pour mener à bien ces projets. Je crois beaucoup en la démarche partenariale qui nous rassemble pour le développement des énergies renouvelables et de projets porteurs dans le domaine de la transition énergétique dans les Ardennes. Je remercie l'ensemble d'entre vous pour votre engagement dans cette dynamique et votre coopération.

Jean-Sébastien Lamontagne



Les productions d'énergies renouvelables dans les Ardennes



toiture solaire photovoltaïque sur l'hôtel de ville de Bogy-sur-Meuse

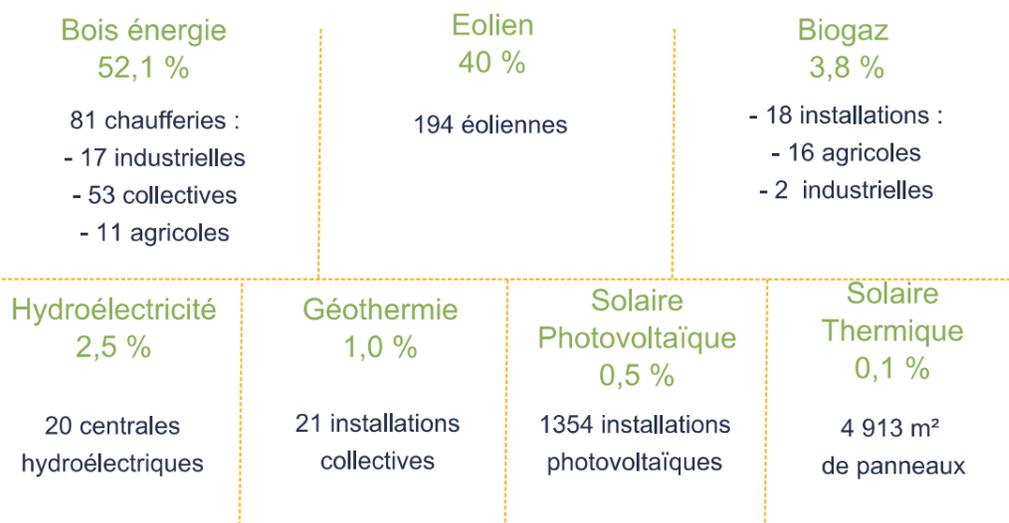
2019

Chiffres clés

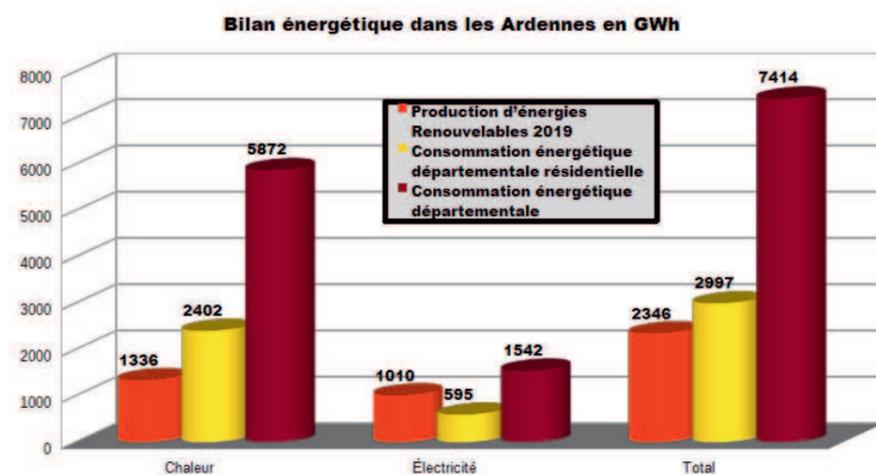


Direction départementale des territoires, service environnement
3 rue des Granges Moulues – B.P. 852 – 08011 Charleville-Mézières Cedex
Horaires d'ouverture : 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h30
Téléphone : 03 51 16 50 00 – Télécopie : 03 24 37 51 17 –
Courriel : ddt@ardennes.gouv.fr Site Internet : www.ardennes.gouv.fr

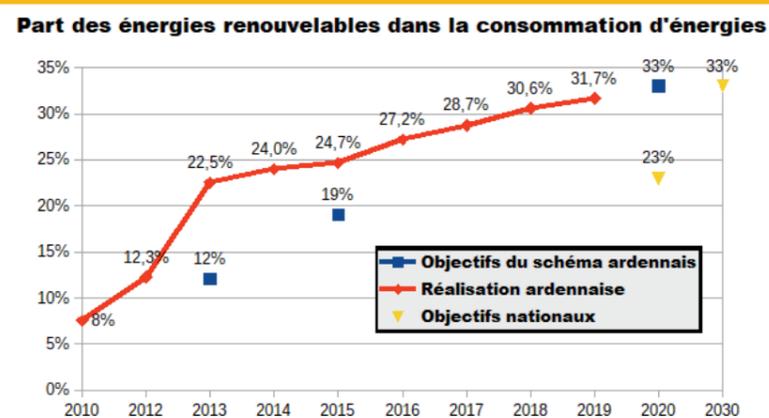
Répartition de la production des énergies renouvelables dans le département



Bilan énergétique dans les Ardennes



Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie



Nouvelles installations mises en fonctionnement dans les Ardennes en 2019

